

## **Interpellation URGENTE – Quand est-ce que l'impunité policière va enfin cesser ?**

Le 19 juin 2026, la presse révélait que plusieurs policiers lausannois condamnés pénalement dans l'affaire des groupes whatsapp racistes n'avaient fait l'objet ni d'un licenciement ni d'une rétrogradation. Plus grave encore, l'un d'entre eux aurait bénéficié d'une promotion malgré sa condamnation.

Cette nouvelle révélation ne constitue malheureusement pas un cas isolé. Elle s'inscrit dans une longue série d'affaires qui, depuis plusieurs années, interrogent profondément le fonctionnement de la Police municipale de Lausanne et sa capacité à remettre en question certaines pratiques internes.

Depuis des années, Ensemble à Gauche, aux côtés des collectifs antiracistes, de proches de victimes, ainsi que de nombreuses organisations de défense des droits humains, alertent sur l'existence de problèmes structurels au sein des forces de l'ordre. Ces alertes ont souvent été accueillies avec scepticisme ou minimisées, alors même que plusieurs décès d'hommes noirs à la suite d'interventions policières douteuses dans le canton de Vaud ont profondément marqué une partie de la population et nourri une perte de confiance durable envers les institutions.

L'année écoulée aurait pourtant dû constituer un tournant. En août 2025, les révélations concernant des groupes WhatsApp contenant des messages abjectes, racistes, sexistes, antisémites et discriminatoires échangés entre policier·e·s lausannois·e·s provoquaient l'indignation bien au-delà des milieux militants. La Municipalité annonçait alors des enquêtes, des sanctions et une réforme en profondeur de la culture interne de la police.

Quelques mois plus tard, le 4 février 2026, la Municipalité rendait publics deux rapports particulièrement accablants. Ces rapports confirmaient l'existence de discriminations banalisées, de mécanismes de signalement défailants, d'inégalités de traitement, d'une culture interne problématique ainsi que l'incapacité de l'organisation actuelle à identifier efficacement les comportements discriminatoires.

La Municipalité reconnaissait ainsi elle-même ce que de nombreuses personnes dénoncent depuis des années.

Pourtant, plusieurs mois après ces révélations et ces engagements, les changements concrets demeurent difficilement perceptibles. Aujourd'hui, les révélations de 24 Heures donnent même le sentiment que l'institution continue à protéger des agents condamnés plutôt qu'à tirer les conséquences des dysfonctionnements pourtant largement documentés.

Cette situation est grave.

Elle est grave pour les habitantes et habitants de Lausanne, qui sont en droit d'attendre de leurs forces de l'ordre un comportement exemplaire.

Elle est grave pour les policières et policiers qui tentent d'exercer leur profession avec intégrité et dont le travail est discrédité par l'absence de réaction ferme face à des comportements inadmissibles.

Elle est grave enfin parce qu'elle entretient un sentiment d'impunité et de défiance institutionnelle qui ne cesse de s'aggraver au fil des révélations.

Les rapports existent. Les diagnostics sont connus. Les alertes ont été lancées à maintes reprises. Ce qui interroge aujourd'hui n'est plus la connaissance des problèmes, mais bien la volonté politique d'y répondre.

Dès lors, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :


1. La Municipalité considère-t-elle qu'une condamnation pénale d'un membre du corps de police est compatible avec les exigences d'exemplarité, d'intégrité et de confiance que requiert l'exercice de la fonction policière ?
2. La Municipalité estime-t-elle que le cadre réglementaire actuel lui permet de prendre des mesures administratives et disciplinaires suffisantes lorsqu'un membre du corps de police fait l'objet d'une condamnation pénale ?
3. Si la Municipalité considère que ce cadre est insuffisant, quelles modifications réglementaires ou législatives entend-elle proposer afin de remédier à la situation actuelle telle que rapportée par la presse ?
4. Quel bilan politique la Municipalité tire-t-elle aujourd'hui des réformes engagées à la suite des différentes affaires ayant touché la Police municipale de Lausanne au cours des deux dernières années, notamment les révélations relatives aux groupes WhatsApp discriminatoires, les conclusions des rapports publiés le 4 février 2026 et les récentes révélations concernant des policiers condamnés pénalement ?
5. La Municipalité considère-t-elle que les mesures engagées à ce jour sont à la hauteur de la gravité des problèmes mis en évidence et, dans la négative, quelles mesures supplémentaires entend-elle mettre en œuvre ?
6. Lorsque des membres du corps de police font l'objet de procédures pénales ou administratives portant sur des faits susceptibles de porter atteinte à la confiance du public dans l'institution policière, quels sont les critères permettant de décider d'une suspension provisoire ou du maintien en fonction de ces agents durant la procédure ?
7. Dans les rapports publiés le 4 février 2026, la Municipalité reconnaît notamment une protection insuffisante des victimes et des lanceuses et lanceurs d'alerte. Considère-t-elle que les dispositifs actuellement à disposition des membres du corps de police pour signaler des dysfonctionnements sont efficaces et suffisamment connus ?
8. La Municipalité estime-t-elle que le faible recours aux mécanismes de signalement existants peut être interprété comme un indicateur de confiance dans ces dispositifs ou, au contraire, comme un indice de leur manque d'accessibilité, de visibilité ou de crédibilité auprès du personnel concerné ?

Benvenuti Romare  
A. Mollat

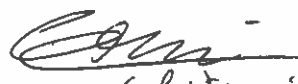
Pour le groupe Ensemble à Gauche,


Léonie Kovaliv





Uusuf Kulniye  


Sachil Lars  
Sachil

  
Line Golestani

Pierre Bourcienne  


  
Frank Meinkes

Magdi Grausz  


  
Johann Dupuis